

CENTRE SOCIAL DE MALPASSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
7 avenue Saint Paul
13013 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

CENTRE SOCIAL DE MALPASSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

7 avenue Saint Paul
13013 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'Assemblée Générale de l'association CENTRE SOCIAL DE MALPASSE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL DE MALPASSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 20 juin 2023.



**ECCE Partenaires,
Alain CERAULO**

Commissaire aux Comptes associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	4 800	4 800				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	190 858	190 728	130	274	144	52.60
	Installations techniques Matériel et outillage	70 042	58 985	11 057	15 040	3 983	26.48
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	152		152	152		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	265 853	254 513	11 340	15 467	4 127	26.68
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 264	1 264	100.00
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	162 576		162 576	172 327	9 751	5.66
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	294 324		294 324	319 712	25 388	7.94
	Charges constatées d'avance (2)	435		435	1 960	1 525	77.80
	Total II	457 335		457 335	495 262	37 927	7.66
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		723 187	254 513	468 675	510 729	42 054	8.23

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	225 219	206 404	18 815	9.12
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	8 691	18 815	10 124	53.81
	Situation nette (sous total)	233 909	225 219	8 691	3.86
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	8 611	13 742	5 131	37.34
	Provisions réglementées				
	Total I	242 520	238 960	3 560	1.49
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	46 549	57 320	10 771	18.79
	Total II	46 549	57 320	10 771	18.79
PROVISIONS	Provisions pour risques	2 657	24 281	21 614	89.02
	Provisions pour charges				
	Total III	2 657	24 281	21 614	89.02
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	4 000	8 000	4 000	50.00
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 501	21 283	782	3.68
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	69 804	43 273	26 531	61.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	82 509	117 611	35 102	29.85
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	125		125	
	Total IV	176 939	190 167	13 229	6.96
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	468 675	510 729	42 054	8.23

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		403		310	93	30.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		193 599		154 081	39 518	25.65
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		554 654		562 674	8 019	1.43
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		30 714		37 728	7 014	18.59
Utilisations des fonds dédiés		42 320		72 832	30 512	41.89
Autres produits				0	0	100.00
Total I		821 690		827 625	5 935	0.72
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		273 751		226 037	47 714	21.11
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		10 350		11 301	951	8.42
Salaires et traitements		374 375		391 945	17 571	4.48
Charges sociales		111 065		117 084	6 018	5.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 127		4 265	138	3.24
Dotations aux provisions		2 667		23 135	20 468	88.47
Reports en fonds dédiés		31 549		42 320	10 771	25.45
Autres charges						
Total II		807 884		816 087	8 204	1.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		13 807		11 538	2 269	19.67

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 001		447		554	123.92
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 001		447		554	123.92
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 001		447		554	123.92
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	14 808		11 985		2 823	23.56
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	4 292		2 217		2 075	93.58
Sur opérations en capital	5 131		5 610		479	8.53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	9 423		7 827		1 596	20.39
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	15 540		997		14 543	NS
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	15 540		997		14 543	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	6 118		6 830		12 947	189.57
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	832 114		835 899		3 785	0.45
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	823 424		817 084		6 340	0.78
5. EXCEDENT OU DEFICIT	8 691		18 815		10 124	53.81

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 468 674.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 821 690.40 Euros et dégageant un excédent de 8 690.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 800		
Installations générales agencements aménagements des constructions	190 858		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 597		
Matériel de transport	19 611		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 017		
Emballages récupérables et divers	54 813		
TOTAL	308 896		
Autres participations	152		
TOTAL	152		
TOTAL GENERAL	313 848		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 800	4 800
Installations générales agencements aménagements constr.			190 858	190 858
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 947	650	650
Matériel de transport			19 611	19 611
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 740	29 277	29 277
Emballages récupérables et divers		34 309	20 505	20 505
TOTAL		47 995	260 900	260 900
Autres participations			152	152
TOTAL			152	152
TOTAL GENERAL		47 995	265 853	265 853

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 800			4 800
Installations générales agencements aménagements constr.	190 584	144		190 728
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 597		4 947	650
Matériel de transport	19 611			19 611
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 210	2 563	8 740	22 033
Emballages récupérables et divers	49 580	1 420	34 309	16 691
TOTAL	293 581	4 127	47 995	249 713
TOTAL GENERAL	298 381	4 127	47 995	254 513

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	144				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 563				
Emballages récupérables et divers	1 420				
TOTAL	4 127				
TOTAL GENERAL	4 127				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	206 404		37 629	18 815	225 219
Excédent ou déficit de l'exercice	18 815		10 124 -		8 691
Situation nette	225 219		27 505	18 815	233 909
Subventions d'investissement	13 742		14 307	19 437	8 611
TOTAL I	238 960		41 812	38 252	242 520





Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation CGET CITOYENNETE 2019 ACTIONS 2021 CITE EDUCATIVE ETAT ESTIME SOI	57 320	15 000	42 320				46 549
	15 000	15 000					15 000
	42 320		42 320				24 349 7 200
TOTAL	57 320	15 000	42 320				46 549

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	23 135		23 135		
Pertes de change	1 146		1 146		
Autres provisions pour risques et charges		2 667			2 667
TOTAL	24 281	2 667	24 281		2 667
TOTAL GENERAL	24 281	2 667	24 281		2 667
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 667	24 281		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Divers état et autres collectivités publiques	144 281	144 281	
Débiteurs divers	18 294	18 294	
Charges constatées d'avance	435	435	
TOTAL	163 011	163 011	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	4 000	4 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 501	20 501		
Personnel et comptes rattachés	24 007	24 007		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 654	22 654		
Autres impôts taxes et assimilés	23 143	23 143		
Autres dettes	82 509	82 509		
Produits constatés d'avance	125	125		
TOTAL	176 939	176 939		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 000			

Variation des fonds propres**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Subventions d'équipement

POURSUITE DES REPRISES DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

Les dirigeants associatifs ne sont pas rémunérés.

Valorisation des contributions volontaires

mise a disposition locaux centre social et écoles :86685.57

compte tenu d'une faible importance et des difficultés de collecte de l'information , le bénévolat n'est pas valorisé.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4440 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :4440€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement de retraite se limite à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice sur la base d'une anticipation à 10 ans des départs .